



COMMUNE DE CHIGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Municipalité de Chigny, se conformant aux dispositions légales suivantes :

- la loi sur l'expropriation pour cause d'intérêt public, articles 12 et 16

ouvre une enquête publique au sujet du projet suivant :

RC67-C-S, en traversée – Route de Morges, route de Vufflens

- **Expropriation des terrains et des droits nécessaires à la réalisation du projet**

Le dossier établi par le bureau BBHN SA peut être consulté au greffe municipal du 29 décembre 2023 au 28 janvier 2024 durant les heures d'ouverture.

Les intéressés ont la faculté de formuler une déclaration d'opposition s'ils estiment que l'expropriation n'est pas justifiée par un intérêt public suffisant.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires ou fermiers dont les baux sont atteints par l'expropriation et ne sont pas annotés au registre foncier, et d'informer l'expropriant de tels baux.

Les modifications qui seraient apportées à l'état des immeubles ou aux rapports juridiques les concernant, pendant l'enquête ou la procédure ultérieure, ne seront pas prises en considération pour la fixation du chiffre des indemnités. Elles ne pourront donc en aucun cas justifier une augmentation de celles-ci.

Durant ce délai, les remarques ou oppositions éventuelles que le projet pourrait susciter devront être consignées par lettre recommandée adressée à la Municipalité ou directement sur la feuille d'enquête, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

La Municipalité

Date	Oppositions et observations